

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 6 mai 2019 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme Tammy Titley, conseillère
M. Réjean Fournier, conseiller
M. André Beaudin, conseiller
M. Dany Paquet, conseiller
M. Ghyslain Maheu, conseiller
Mme France Rivet, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

2019-05-80 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

2019-05-81 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2019-05-82 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. André Beaudin, le procès-verbal du 1^{er} avril 2019 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-05-83 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

| | |
|------------------------------------------|-------------------|
| Comptes payés du 2 avril au 5 mai 2019 : | \$ 34, 843.40 |
| Salaire 2 avril au 6 mai 2019: | \$ 30, 492.89 |
| Comptes à payer du 6 mai 2019 : | \$163, 569.98 |
| Prélèvement : | \$ 34, 172.30 |
| TOTAL : | \$263, 078.57 |

Céline Chayer
Directrice générale

2019-05-84 - SABLIERES LEROUX

M. Le Maire Patrick Bousez explique le dossier des Sablières Leroux.

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt de la pétition concernant les activités de remblayage qui sont en cours sur le site de la sablière Leroux et d'envoyer copie de la pétition à Mme la députée Marilyn Picard, à M. Marc Robert Capitaine de la Sureté du Québec, à M. Bruce Labrie directeur du poste

Ouest de la Sureté du Québec ainsi qu'à M. Alain Généreux conseiller politique du cabinet du Ministre des transports.

2019-05-85 - ACHAT DE PANNEAUX DE VITESSE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de deux afficheurs de vitesse radar premium de la Cie Kalitec selon l'estimée.

2019-05-86 - REPRÉSENTANT POUR LE COBAVER-VS

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. André Beaudin représentant pour le Cobaver-VS.

2019-05-87 - RENOUVELLEMENT MEMBRE DU CCU

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat des membres du CCU, Mme Josée Nadeau, Mme Loraine Théorêt et M. Wayne Connell pour une période de deux ans.

2019-05-88 - ACHAT D'APRIA ET CYLINDRE POUR LE SERVICE INCENDIE

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité de ST-Polycarpe à prendre en charge la production des devis pour les APRIA et les cylindres afin d'aller en appel d'offres.

2019-05-89 - PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DE PLAINTES

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes suite à une demande de soumission public ou de l'attribution d'un contrat et qu'elle soit déposé à Mme Céline Chayer directrice générale.

2019-05-90 - AVIS DE MOTION POUR PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES 2009-08 (RMH 450-2019) AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Dany Paquet donne avis de motion pour la présentation du règlement no 2019-03 modifiant le règlement sur les nuisances 2009-08 (RMH 450-2019) avec dispense de lecture.

2019-05-91 - AVIS DE MOTION POUR PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-04 REMPLACANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME 2009-04 (RMH 110-2019) AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller André Beaudin donne avis de motion pour la présentation du projet de règlement no 2019-04 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme 2009-04 (RMH 110-2019) avec dispense de lecture.

2019-05-92 - PONT DE LA ROUTE 338

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des transports de consulter la Municipalité de Rivière-Beaudette lors de la reconstruction du pont de la route 338 (chemin Frontière) afin de valider la possibilité de rehausser le

pont ou d'amincir la hauteur du tablier afin de permettre la navigation sous le pont et de prendre en considération qu'il serait préférable que le pont soit un peu plus large que la structure actuelle considérant que le réseau cyclable de la route verte passe sur ce pont.

2019-05-93 - INTERSECTION ROUTE 325 ET 338 POUR HAIES DE CÈDRES

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des transports de revoir si l'intersection de la route 325 et 338 rencontre les standards de visibilité en raison de la haie situé au 495 rue Principale.

2019-05-94 - OFFRE DE SERVICES DE LA FQM POUR STRUCTURE SALARIALE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. André Beaudin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la FQM pour la structure salariale.

2019-05-95 - DISTRIBUTION DES ARBRES

La distribution des arbres aura lieu le 18 mai à 10h00 au Centre des loisirs au 600 rue Léger.

2019-05-96 - AUTORISATION À MME SOPHIE COUSINEAU POUR SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS LACS POUR LE CAMP DE JOUR

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. André Beaudin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Sophie Cousineau à signer le protocole d'entente avec la Commission Scolaire des trois lacs pour le camp de jour.

2019-05-97 - CONGRÈS 2019

Les personnes suivantes seront présentes au congrès 2019 : Mme France Rivet, M. Dany Paquet, M. Réjean Fournier, M. André Beaudin, Mme Tammy Titley et M. Ghyslain Maheu.

2019-05-98 - DEMANDE CPTAQ POUR LES PAVAGES THÉORÊT

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de prolongement de l'utilisation de remblai sur le lot 5 118 793 appartenant à Les Pavages Théorêt Inc. afin de compléter le remblai tel que prévu à la décision numéro 403605 puisse qu'il n'a pas été possible de compléter le remblai de ce lot dans les délais dû à l'obtention tardif du certificat d'autorisation du Ministère de l'environnement.

2019-05-99 - DEMANDE CPTAQ DOSSIER MUNICIPAL POUR MME ANNETTE MONCION

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer la demande d'exclusion à une fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 6 076 478 appartenant à Mme Annette Moncion. Puisqu'il y a eu entente devant notaire entre Mme Annette Moncion et 2524-1324 Québec Inc. que vente aura lieu seulement sous autorisation de la CPTAQ pour le lotissement, l'aménagement, la construction ou l'agrandissement à des fins commerciales des lots 6 076 477 et 6 076 478 et puisque celle-ci ne peut être effectué ailleurs dans la municipalité considérant l'usage de type

station-service à l'exception d'un lot limitrophe advenant que le propriétaire en fasse l'acquisition soit le lot 4 679 700 sachant que l'espace est limitée puis que la municipalité dispose d'un bassin incendie dans le coin Est du lot 6 076 477 ce qui motive notre appui pour la demande d'exclusion.

2019-05-100 - DEMANDE CPTAQ POUR DOMINIC LALONDE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'exclusion à une fin autres que l'agriculture de M. Dominic Lalonde pour l'utilisation résidentielle et le lotissement du lot 3 974 327, considérant l'article 62 de la loi et puisque les lots originaires 837 et 838 de la paroisse de St-Zotique ont déjà fait l'objet de l'autorisation de lotissement et d'utilisation à une fins autres que l'agriculture puisque le lot faisant l'objet de cette demande était utiliser à des fins résidentielles mais que le chalet a été détruit, ce lot est situé dans un secteur déstructuré et puisqu'il ne reste que quelques terrains dans le Domaine de la Clairière situé en zone blanche ceci appui notre demande.

2019-05-101 - TAXE D'ESSENCE 2014-2018

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la taxe d'essence 2014-2018 en transférant le montant réservé pour les chemins de la Pointe Lalonde au chemin du Domaine Drolet.

2019-05-102 - RÉSOLUTION POUR AUTORISATION MANDATAIRE POUR LE PROJET PROMOTION D'ACTIVITÉ INTER MUNICIPALE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mme Sophie Cousineau pour le projet promotion d'activité inter municipale. (Loisirs et culture dans la plaine rurale)

2019-05-103 - VARIA

M. Le Maire remercie le Cobaver-VS pour la descente en canoé canot.

M. Dany Paquet demande que l'on avise le contracteur des ordures ménagères de faire attention aux bacs lors de la collecte des ordures.

2019-05-104 - PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le Maire laisse la parole à l'assistance pour la période de questions de la fin de l'assemblée.

- Bacs de composte
- Hôpital de Vaudreuil

2019-05-105 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 :20 heures.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.